



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 36690

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la prise en charge des enfants atteints du syndrome de Rett. En 2003, déjà le Gouvernement a manifesté sa volonté d'action par la création de 261 places pour les enfants lourdement handicapés. Cette année, le Gouvernement amplifie son effort pour les enfants et adolescents handicapés ; le montant de l'enveloppe de crédits d'assurance maladie s'élève à plus de 46 millions d'euros dont 7 millions spécifiquement destinés aux enfants polyhandicapés ; un programme pluriannuel de création de places en établissement pour la période 2005 à 2007. Sur ces trois années du programme, il est prévu de créer près de 550 places nouvelles pour les enfants polyhandicapés et 7 500 places nouvelles en maisons d'accueil spécialisées et en foyers d'accueil médicalisés ; dans ce cadre, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'elle envisage d'affecter, au regard des besoins de la région Poitou-Charentes et plus spécifiquement, du département des Deux-Sèvres. Par ailleurs, il profite de cette occasion pour savoir dans quelles mesures les parents d'enfants atteints du syndrome de Rett peuvent contribuer aux travaux de l'équipe pédagogique des établissements d'accueil pour un meilleur suivi conjoint de l'enfant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36690

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2004, page 2436